



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles

Monsieur Sylvain Maresca

Citer ce document / Cite this document :

Maresca Sylvain. L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles. In: Économie rurale. N°143, 1981. pp. 49-52;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.2777>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_143_1_2777

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The leaders of farm organizations are generally among the most modernistic in their region and often known for their professional ability. Professional success appears as the preliminary condition to representative positions and also a limitation of accessible posts. Even if the legitimacy as a spokesman begins with the recognition of professional skill, it is also necessary to prove qualities which go beyond this stage. It mustn't be ignored however that those representatives have a definite influence on the redefinition of the criteria for this very professional success. It could even be supposed that these leaders are the result of an anticipated selection operated ahead of the evolution in the rest of the farm population.

Résumé

Les dirigeants paysans appartiennent généralement aux milieux agricoles les plus modernistes de leurs régions et ils comptent souvent parmi les agriculteurs reconnus pour leur «métier». La réussite professionnelle apparaît comme l'un des principes d'accès aux postes de représentants de la paysannerie et de limitation de l'espace des positions accessibles. En effet, si la reconnaissance des mérites professionnels est l'un des préalables à la reconnaissance d'une légitimité de porte-parole, celle-ci s'obtient grâce à la démonstration de qualités qui dépassent l'excellence du métier. Mais ce serait sous-estimer l'influence des représentants paysans que d'ignorer leur pouvoir dans la redéfinition des critères de la réussite professionnelle. On pourrait même supposer que les responsables agricoles sont le produit d'une sélection anticipée qui s'opère avec toujours un temps d'avance sur révolution du reste de la paysannerie.

L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE CHEZ LES DIRIGEANTS AGRICOLES

Sylvain MARESCA

Les dirigeants paysans appartiennent généralement aux milieux agricoles les plus modernistes de leurs régions et ils comptent souvent parmi les agriculteurs reconnus pour leur « métier ». La réussite professionnelle apparaît comme l'un des principes d'accès aux postes de représentants de la paysannerie et de limitation de l'espace des positions accessibles. En effet, si la reconnaissance des mérites professionnels est l'un des préalables à la reconnaissance d'une légitimité de porte-parole, celle-ci s'obtient grâce à la démonstration de qualités qui dépassent l'excellence du métier. Mais ce serait sous-estimer l'influence des représentants paysans que d'ignorer leur pouvoir dans la redéfinition des critères de la réussite professionnelle. On pourrait même supposer que les responsables agricoles sont le produit d'une sélection anticipée qui s'opère avec toujours un temps d'avance sur l'évolution du reste de la paysannerie.

apparaît comme l'un des principes d'accès aux postes de représentants de la paysannerie et de limitation de l'espace des positions accessibles. En effet, si la reconnaissance des mérites professionnels est l'un des préalables à la reconnaissance d'une légitimité de porte-parole, celle-ci s'obtient grâce à la démonstration de qualités qui dépassent l'excellence du métier. Mais ce serait sous-estimer l'influence des représentants paysans que d'ignorer leur pouvoir dans la redéfinition des critères de la réussite professionnelle. On pourrait même supposer que les responsables agricoles sont le produit d'une sélection anticipée qui s'opère avec toujours un temps d'avance sur l'évolution du reste de la paysannerie.

PROFESSIONAL SUCCESS OF THE FARM LEADERS.

The leaders of farm organizations are generally among the most modernistic in their region and often known for their professional ability. Professional success appears as the preliminary condition to representative positions and also a limitation of accessible posts. Even if the legitimacy as a spokesman begins with the recognition of professional skill, it is also necessary to prove qualities which go beyond this stage. It mustn't be ignored however that those representatives have a definite influence on the redefinition of the criteria for this very professional success. It could even be supposed that these leaders are the result of an anticipated selection operated ahead of the evolution in the rest of the farm population.

« On ne pardonne pas à un responsable de ne pas réussir sur son exploitation ».

« L'image qu'on donne chez soi est l'image qui peut vous emmener plus loin ».
(Propos des responsables agricoles charentais).

Nos enquêtes sur les dirigeants paysans en Meurthe-et-Moselle et en Charente nous ont permis de constater que ceux-ci appartenaient généralement aux milieux agricoles les plus modernistes de leurs régions et qu'ils comptaient souvent parmi les agriculteurs reconnus pour leur compétence professionnelle. Aussi nous a-t-il semblé important d'affiner l'analyse des relations qui existent dans certaines couches de la paysannerie (généralement les plus aisées), et donc chez certains agriculteurs, entre les dispositions à exercer le métier agricole avec excellence et l'inclination à accepter des responsabilités de porte-parole du milieu paysan. En effet, si les représentants agricoles sont souvent des « agriculteurs de pointe », l'inverse n'est pas toujours vrai, même si parmi les paysans performants la proportion des détenteurs de mandats est nettement plus importante que dans le reste de la paysannerie.

Dans le déroulement de notre travail, les questions abordées ici sont nées des problèmes soulevés par l'interprétation des situations observées en Meurthe-et-Moselle, auxquels nous n'avons pu apporter un début de solution que par des enquêtes spécifiques en Charente. Dans ce département, nous avons constitué la population des « agriculteurs de pointe » à la fin de l'enquête, pour y repérer les détenteurs de mandats professionnels grâce à l'ensemble des informations recueillies jusque là. Il est certain que même en menant ces recoupements avec la plus grande minutie, nous n'avons abouti qu'à des résultats indicatifs. D'abord parce que notre connaissance des équipes dirigeantes des organisations professionnelles agricoles (OPA) demeure incomplète : les lacunes sont d'autant plus grandes qu'il s'agit des échelons les plus locaux des organisations, des OPA les plus locales. Ensuite parce que les limites de l'« élite professionnelle » sont difficiles à tracer et que ses principes de définition font partie des enjeux constitutifs de la concurrence pour l'imposition d'une certaine image reconnue de la paysannerie.

En évaluant l'excellence agricole aux prix reçus, aux concours remportés, aux mentions dans les palmarès de production, aux visites dont les exploitations concernées font l'objet, nous avons retenu de l'élite

non seulement la caractérisation la plus commode pour l'enquête mais également la définition produite par un mode de sélection qui s'impose à l'ensemble de la paysannerie et lui désigne les différents types de producteurs modèles (1). Sans rechercher une exhaustivité aussi inaccessible que dépourvue de sens, nous avons ainsi constitué la liste des quelque 450 agriculteurs charentais qui figurent depuis 1970 au palmarès du Contrôle laitier, parmi les lauréats des concours (d'animaux, d'étables, de jugement de bétail ; de motoviticulture, de taille de vigne, de qualité de cognac ou de pineau ; de labours, etc.), parmi ceux dont les exploitations reçoivent des essais de cultures organisés par le SUAD et les GDA, des concours agricoles, des visites de groupes de vulgarisation, de journalistes, des « opérations portes ouvertes », etc.

Excellence professionnelle et exercice des responsabilités

« Agriculteurs d'élite » :	Sans responsabilité connue		Exerçant des responsabilités		Total	
	nb	%	nb	%	nb	%
une seule mention de leurs mérites	166	66,4	84	33,6	250	100
plusieurs mentions de leurs mérites	91	45,3	110	54,7	201	100
Total	257	57	194	43	451	100

Types de responsabilités

	Une seule mention des mérites		Plusieurs mentions des mérites		
	nb	%	nb	%	
à vocation générale : départementales locales	33	24	13	23	37
	30	22			
spécialisées : locales départementales	27	20	8	14	28
	47	34			
Total	137	100	57	100	100

Le résultat le plus significatif de cette étude est qu'un « agriculteur d'élite » sur deux exerce des responsabilités, proportion sans nul doute très supérieure à celle qu'on obtiendrait en rapportant la population des détenteurs de mandats professionnels à l'ensemble des agriculteurs charentais. Mais cela signifie également qu'à notre connaissance un « agriculteur d'élite » sur deux n'exerce aucune responsabilité. Si, pour affiner l'analyse, on distingue les exploitants pour lesquels il n'a été rencontré qu'une seule mention de leurs mérites professionnels, des agriculteurs repérés plusieurs fois parmi l'élite du département, on constate que l'exercice des responsabilités est d'autant plus fréquent que les honneurs professionnels sont eux-mêmes plus fréquents : un peu plus de la moitié des agriculteurs célébrés plusieurs fois détiennent des mandats contre seulement un tiers des paysans mentionnés une seule fois. En première approximation, il semble donc que l'excellence professionnelle et l'inclination à prendre des responsabilités soient des dispositions agissant en synergie ; il devrait être possible de trouver un fondement commun à ces dispositions distinctives.

La participation à des concours, la prise en charge d'essais de cultures, la réception sur son exploitation de groupes de vulgarisation, de journalistes, etc. supposent chez l'agriculteur concerné un niveau économique et technique supérieur à la moyenne : en effet, les concours d'élevage ne sont ouverts qu'aux troupeaux dépassant un certain effectif, satisfaisant à des normes sanitaires et réglementaires précises ; la préparation et la présentation d'animaux de concours nécessite un supplément de travail difficilement réalisable sans main-d'œuvre de remplacement ; il en va de même des essais de culture qui imposent des façons culturales, des traitements particuliers et très localisés. L'adhésion au contrôle laitier, tout comme au Centre de gestion, n'est financièrement rentable que pour des exploitants surveillant de près le niveau et le coût de leur production.

Les conditions favorables à l'acquisition d'une réputation professionnelle sont donc semblables à celles que nous avons déjà mises en évidence dans la caractérisation économique des dirigeants agricoles (2) et il n'est pas étonnant de retrouver chez les mêmes individus l'excellence du métier et les talents du « leader » (3). D'ailleurs la fréquence avec laquelle des agriculteurs voient leurs mérites professionnels vantés de père en fils nous semble renforcer l'idée que l'appartenance aux milieux aisés de la paysannerie fournit plus qu'un simple atout économique, une certaine expérience du métier agricole.

Responsables spécialisés et spécialistes des responsabilités.

L'analyse de la nature et de l'extension des mandats exercés fait apparaître que le nombre des responsabilités départementales et, parmi celles-ci, des responsabilités spécialisées (4) augmente avec la fréquence des distinctions. L'excellence professionnelle apparaît comme l'un des principes d'accès aux postes de porte-parole de la paysannerie et de limitation de l'espace des positions accessibles. On pourrait dire que, parmi les « agriculteurs d'élite », il y a des dirigeants élus parce qu'ils s'imposent comme les meilleurs de leur profession - ceux-ci siègent le plus souvent dans des OPA spécialisées - et des dirigeants également reconnus pour être les meilleurs - ceux-là siègent le plus souvent dans des organisations à vocation générale.

Les premiers se caractérisent par un « habitus professionnel » (5), fait de passion et de compétence : ce sont des éleveurs, spécialistes des concours, des palmarès, mandataires aux postes dirigeants en raison de leur valeur professionnelle ; ce sont des viticulteurs, héritiers de générations de distillateurs, dont le nom est connu dans tout le Cognacais, responsables de syndicats viticoles.

« Vous irez chez un éleveur à Pont-à-Mousson (...). Vous irez voir les vaches, vous pourrez embrasser les fesses des vaches. Impeccables, Monsieur, elles sont aussi propres que votre feuille de papier (... parce qu'il aime, il aime le travail bien fait (...). Chez moi, j'y suis allé tout à l'heure, j'ai vu quelques vaches qui n'étaient pas tondues... on tond les vaches, propre ! toutes les vaches sont impeccables (...) des animaux sains et propres ». (Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Meurthe-et-Moselle.

Leur carrière de dirigeant est plus souvent limitée aux organisations spécialisées dans la représentation de leur secteur d'activité agricole peut-être parce que leur notoriété, trop dépendante de ce secteur, ne pourrait pas facilement être reconnue par l'ensemble de la paysannerie (6). Souvent aussi, cette catégorie de dirigeants limite elle-même ses ambitions au secteur de l'agriculture dans lequel elle fait autorité ; nombre d'agriculteurs de métier se refusant à prendre des responsabilités, même dans des OPA spécialisées, parce que seule la réussite de leur propre « affaire » compte.

Les dirigeants du second type accèdent à la notoriété professionnelle - souvent moindre - par le jeu des mêmes mécanismes qui les conduisent aux responsabilités dans les OPA : agriculteurs aisés et modernistes, ils obtiennent sur leur exploitation des résultats techniques supérieurs à la moyenne qui leur donnent *ipso facto* accès aux distinctions professionnelles. Mais, fait significatif, ils participent moins régulièrement aux concours agricoles (ou alors plutôt dans leur jeunesse), apparaissent plus fréquemment au palmarès du Contrôle laitier, dans les instances dirigeantes du Centre de gestion, parmi ceux dont les exploitations reçoivent des visiteurs ou des concours de labours, de taille de vigne ou de jugement de bétail, font l'objet de reportages dans les journaux ou même à la télévision. C'est dire que, pour eux, la reconnaissance de leurs mérites professionnels n'est pas un but explicitement recherché mais plutôt, un résultat acquis dans la logique d'une pratique « distinguée » du métier agricole.

« Joël Robelin (7) s'est trouvé responsable avant de faire un concours de labours. Il a organisé des concours de labours sans y recourir (...). Un jour, il s'est dit : après tout, il y a un nouveau président cantonal dans mon canton, il va s'occuper du concours de labours de la journée et moi, je vais prendre mon tracteur et ma charrue et je vais faire le concours. Comme c'est un gars qui n'est pas malhabile, ma foi, il s'en est bien tiré et comme il connaissait bien le règlement aussi, comme il avait été au jury dans d'autres concours de labours (...), mais il avait une responsabilité avant de gagner ». (Président du CDJA de Charente, lui-même plusieurs fois classé dans des concours).

C'est probablement pour cette raison que nous n'avons pas retrouvé, parmi les 450 « agriculteurs d'élite » charentais, beaucoup de dirigeants interviewés au cours de notre enquête. Ces derniers n'en sont pas moins « à la pointe du progrès agricole » ; mais, célébrés davantage pour leur compétence globale que pour leur excellence dans un secteur d'activité agricole particulier, ils accèdent plus facilement à la reconnaissance de l'ensemble du milieu paysan.

On ne peut parler des conditions de formation d'un (des) habitus de dirigeant paysan sans prendre en considération l'état des structures (ici la configuration de l'espace des OPA) et la nature des compétences qu'il exige objectivement, à un moment donné, des détenteurs éventuels de responsabilités. En particulier, tout se passe actuellement comme si l'importance des distinctions professionnelles dans l'affirmation d'une notoriété de dirigeant déclinait au profit des mérites de gestionnaire. Initialement inspirés par une conception élitiste de l'agriculture et organisés par les Sociétés d'agriculture, les Comices agricoles, les concours se développèrent en concordance avec les mots d'ordre productivistes qui ont pesé sur le développement récent de

l'agriculture. Mais les problèmes accrus de surproduction tendent à substituer aux impératifs d'accroissement de la productivité ceux de l'amélioration de la gestion et de la commercialisation. Dans ces conditions, les concours perdent de leur importance, rencontrent des difficultés croissantes dans leur organisation et semblent se réduire de plus en plus à des exercices formateurs du jugement professionnel des jeunes agriculteurs.

Du rôle des concours agricoles

Leur rôle dans la détection des talents de futurs dirigeants est révélé par l'importance que leur accordent les CDJA : l'organisation d'une pyramide de concours de labours (finales cantonales, départementales, nationales) est l'un des temps forts de chaque saison syndicale. Il est intéressant de constater que l'« émergence » d'un nombre important de dirigeants s'est faite, se fait encore à la faveur d'une compétence technique (8). Mais si le public qui assiste à ces joutes agricoles peut n'y voir qu'une célébration stimulante de la capacité à bien faire son travail, les organisations, quant à elles, portent leur attention sur la révélation d'autres talents que la seule aptitude à tracer la meilleure « dérayure ». Les concours donnent surtout la possibilité de mettre à l'épreuve l'esprit d'initiative, le désir de participer, le sens des responsabilités, l'aptitude de les assumer ; ils offrent donc aux jeunes des occasions privilégiées de se distinguer, dans une ambiance d'« émulation » qui rend parfaitement légitime l'aspiration à « sortir du lot ». On peut donc penser que si la reconnaissance des mérites professionnels est l'un des préalables à la reconnaissance des qualités de porte-parole (au point qu'on ne saurait désigner pour représentant un paysan dont le métier serait contesté), cette dernière s'obtient grâce à la démonstration de qualités qui dépassent l'excellence professionnelle. Cela est particulièrement vrai pour l'accession aux responsabilités syndicales qui, dans beaucoup de cas, sont les premières étapes d'une carrière de dirigeant, le domaine relativement réservé des responsabilités spécialisées offrant des postes aux agriculteurs dont la notoriété se fonde avant tout sur leurs mérites de producteurs.

Une sélection anticipée

Ce serait sous-estimer l'influence des représentants paysans que d'ignorer leur pouvoir dans la redéfinition des critères de l'excellence professionnelle. Désignés au respect des autres producteurs par leur maîtrise des pratiques agricoles, fondant une part importante de leur autorité sur l'à-propos de leurs innovations techniques ou économiques, ils bénéficient d'une promotion au rang des représentants de la profession qui est inséparable de leur intérêt à imposer la légitimité de l'innovation et à se poser en promoteurs des innovations légitimes. Combien d'interviews révèlent la coïncidence entre la réussite d'un dirigeant et sa propension à réaliser avant les autres, avec un bon dosage de risques et de flair, des investissements dans des innovations qui, en s'imposant depuis au plus grand nombre, rapportèrent à leur auteur considération et autorité pour représenter la profession.

Ainsi, choisis pour la plupart parmi les meilleurs agriculteurs de leur région, les cadres paysans sont le produit d'une sélection anticipée dont on peut supposer qu'elle s'opère avec toujours un temps d'avance sur l'évolution du reste de la paysannerie. L'histoire sociale des OPA et de l'agriculture en Meurthe-et-Moselle et en Charente nous semble apporter un début de confirmation à cette hypothèse de l'homologie des principes de sélection des dirigeants et de ceux qui opèrent ensuite parmi l'ensemble des agriculteurs (9).

Promoteurs et déjà lauréats de concours de labours à une époque où la majorité des paysans employaient encore l'araire, artisans du développement de l'élevage, de l'amélioration des qualités productives des animaux à un moment où le bétail ne servait encore qu'au travail agricole, créateurs des premiers syndicats d'achat d'engrais, des premières coopératives de vente et d'approvisionnement quand la paysannerie n'employait pas encore de fertilisation artificielle et ne vendait sur les foires ou aux marchands de bestiaux qu'un éventuel surplus, les dirigeants agricoles ont conduit leur carrière de représentants en même temps que se développaient les organisations qui la rendaient possible et qui, progressivement, imposèrent aux agriculteurs résistant à l'élimination et parvenant à assurer leur succession un encadrement de plus en plus restrictif de leur activité professionnelle et des conditions juridiques de son exercice.

Eternels novateurs dans un milieu agricole dont, **a posteriori**, l'évolution confirma d'autant plus le bien-fondé de leurs options techniques, économiques et sociales que leur position de porte-parole leur donnait des moyens accrus de peser sur cette évolution pour imposer au reste de la paysannerie l'identité sociale qu'ils incarnaient, les dirigeants agricoles délaissèrent les premiers les concours et la célébration de la productivité pour s'intéresser à la gestion, aux problèmes économiques et juridiques ; ils délaissèrent l'exploitation familiale traditionnelle pour tenter des expériences collectives (GAEC, banques de travail, GFA, Sociétés civiles, etc.). Inspirateurs des réformes, ils furent les premiers artisans de leur mise en pratique en même temps qu'ils préparaient les suivantes.

« A la fin de mon mandat à la JAC, j'avais déjà travaillé quand même avec les équipes qui ont fait les statuts (des GAEC) et négocié, qui ont préparé la législation en la matière (...) et, revenu ici (...) on était décidé dès le commencement à tenter cette expérience de vie en groupe, tout au moins de vie professionnelle à trois, à deux d'abord à trois ensuite ». Louis Sesmat, secrétaire général de la FDSEA de Meurthe-et-Moselle, président national de la JAC de 1957 à 1961, a créé avec son frère et un voisin l'un des premiers GAEC français, qui eut les honneurs de la presse agricole nationale, remporta des concours régionaux. Administrateur puis président de l'UGEA (il s'en est retiré depuis), il devait plus tard être l'un des promoteurs du CENAG ; il préside « cette espèce de centre de recherche (...) à l'intérieur de l'agriculture et à l'extérieur aussi par le contact avec le monde de l'industrie et du commerce ». Le 27 janvier 1978, dans la série télévisée : « La qualité de l'avenir », FR3 diffusait une émission intitulée : « Vivre aux champs » dans laquelle un reportage était consacré au GAEC de Dieulouard et à l'interview de Louis Sesmat en tant qu'initiateur de l'agriculture de groupe et président du CENAG.

De la même façon, ils délaissèrent l'apprentissage traditionnel du métier agricole pour recourir aux écoles d'agriculture et peut-être plus souvent à l'enseignement général, tout en incitant au contrôle de la formation des agriculteurs par la profession agricole elle-même (c'est-à-dire par les OPA qui la représentent) et en contribuant à imposer une formation professionnelle reconnue au préalable de toute installation sur une exploitation.

On comprend mieux comment la profession agricole, en déléguant pour la représenter les plus « compétents » de ses membres, ceux qui lui « font honneur », produit une élite de dirigeants (départementaux et plus encore nationaux) détenteurs de propriétés distinctives dépassant la seule excellence du métier, et comment elle s'expose ainsi à se voir imposer par ses représentants une évolution qui tend à promouvoir la paysannerie que ceux-ci incarnent, en sélectionnant les agriculteurs, après un temps de latence plus ou moins long, selon leur conformité à des caractéristiques sociales qui ne sont initialement que celles d'un groupe de dirigeants élus. On pourrait ainsi avancer que la représentativité des principaux porte-parole de l'agriculture n'est peut-être qu'une « normalité à venir » et que leur distinction tient pour partie à ce qu'ils préfigurent les principaux types du « paysan d'avenir ».

NOTES

1. Cf. Sylvain MARESCA, *Grandeur et permanence des grandes familles paysannes*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, janvier 1980, pp. 35-63, où il est notamment question du rôle des concours agricoles dans l'imposition d'une nouvelle légitimité professionnelle, celle des éleveurs au début du siècle.

2. Cf. Sylvain MARESCA, « La formation de l'élite paysanne - Etude sociologique des dirigeants paysans », thèse de 3^e cycle en sociologie sous la direction de Pierre BOURDIEU, Paris, EHESS, mars 1981.

3. Notre définition de l'excellence professionnelle n'est probablement pas étrangère à cette coïncidence : en retenant comme « agriculteurs d'élite » ceux qui excellent dans la recherche des honneurs professionnels, avec tout ce que cela suppose d'entretien d'un réseau de relations (administration de l'agriculture, cercles professionnels, journaux spécialisés, etc.), d'habitude des compétitions, des cérémonies officielles, des reportages pour la presse, etc. mais aussi d'inclination à se poser en exemple, on sursélectionne les exploitants selon des critères qui sont précisément à l'œuvre dans la sélection des dirigeants paysans. La prise en compte d'autres indicateurs de l'excellence professionnelle, plus techniques et moins « voyants » (comme par exemple les rendements obtenus, le revenu par unité de surface ou de main-d'œuvre, etc.), désignerait peut-être une autre élite agricole, cumulant davantage les performances techniques que les honneurs professionnels, moins sensible aux charges de représentants qu'aux gratifications du métier. Ici se trouve posé plus généralement le problème de la définition d'une élite professionnelle qui la définit en propre. Aussi faut-il considérer tous les indicateurs d'excellence comme les enjeux d'une lutte qui engage la définition de ce qu'on retient comme modèle de la paysannerie d'avenir.

4. C'est-à-dire des responsabilités directement en relation avec le type de production agricole pratique.

5. C'est-à-dire, en paraphasant Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON (« La reproduction, Paris, Ed. de Minuit, 1973, p. 50), la « grammaire génératrice d'une pratique » du métier agricole.

6. Les dirigeants syndicalistes, spécialistes d'une représentation « à vocation générale », savent bien qu'en Charente (département très divisé, notamment dans le domaine du syndicalisme agricole) il est préférable d'éviter de porter à la tête de leurs organisations départementales des agriculteurs du Confolentais (région d'élevage) ou du Cognçais (région viticole). A l'inverse, en Meurthe-et-Moselle où l'élevage demeure l'activité agricole dominante, les présidents actuels de la FDSEA, du CDJA, du Crédit Agricole sont des éleveurs performants (cf. plus haut les propos du dernier).

7. Joël ROBÉLIN, vice-président du CDJA en 1978, remporta la même année les finales cantonale et départementale de labours, accédant ainsi à la finale nationale.

8. Le choix du concours de labours (et non pas d'élevage) et, dans le sud de la France, le choix du concours de motoviticulture (et non pas de taille de vigne) participent probablement de l'attrait pour les machines, la mécanique, tout ce qui donne de l'agriculture une image moderne, au même titre que, dans le quotidien, les modifications de la tenue de travail : combinaison de bleu, bottes au lieu du sarrau et des sabots d'antan, mais aussi de l'hexis corporelle : barbe et cheveux longs ou, du moins, mi-longs au lieu de la moustache, des cheveux courts et de la casquette traditionnelle.

9. Cf. Sylvain MARESCA, « La formation de l'élite paysanne », op. cit.